



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 2 octobre 2014, à 20h00 Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal.

Appel : 63 membres présents lors de l'appel.
6 personnes excusées :
Mmes et MM. Jean-Michel Barbey, Pascal Calderari, Catherine Gauchoux, Maria Gordillo, Frédéric Hubleur, Christiane Roy Blanchoud.

Absents : MM. Mike Germain et Salvatore Vero.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Municipalité : Mme Pascale Manzini, Municipale, est excusée.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2014
3. Assermentation(s)
4. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil
5. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
6. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme
7. Nomination de deux membres au Conseil intercommunal de l'organe régional de la protection civile (ORPC)
8. Nomination d'un membre auprès du Conseil d'établissement
9. **SDOL** : Groupe de concertation politique appelé à participer à l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois : Nomination de cinq délégués de la Commission d'urbanisme et de leurs cinq suppléants

10. **Préavis n° 2014/10** – Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens – secteur Blancherie/Concorde
11. **Préavis n° 2014/11** – Adoption du plan de quartier « Croset-Parc »
12. Divers
13. Communications municipales

M. le Président, en préambule, rappelle que chaque membre est tenu d'annoncer son absence, soit auprès du secrétariat du bureau du Conseil, soit auprès de son représentant auprès du Bureau ou de l'un de ses membres. Conformément au règlement du Conseil communal, un émolument de CHF 100.00 est perçu pour toute absence non excusée.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien, le représentant de la presse et le public, **M. le Président** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le vendredi matin 4 juillet 2014, j'ai eu l'occasion de me rendre au cortège des écoles d'Ecublens. Les nombreuses personnes présentes ont démontré l'intérêt de la population pour une telle manifestation. L'après-midi, je me suis rendu à la cérémonie des promotions à l'Espace Nicollier au Pontet, où j'ai pu voir de la joie et de l'émotion sur les visages, pour ce moment tant attendu ou redouté par les futurs promus. Et pour finir cette journée a eu lieu la traditionnelle soirée de fin d'année scolaire au Motty, qui fut, comme toute cette journée, une réussite.

Le 7 juillet 2014 a eu lieu la passation du Bureau du Conseil à la salle des Conférences au Motty, avec la Municipalité, l'ancien et le nouveau Bureau et la remise du sceau du Conseil entre le Président sortant, M. Cédric Weissert et le nouveau Président, votre serviteur.

Pour la Fête Nationale du 1^{er} août 2014, à laquelle je n'ai pu participer suite à un problème de santé, je remercie Mme Anne-Thérèse Guyaz, 1^{ère} vice-présidente, de m'avoir remplacé.

Le 5 septembre dernier, une délégation du Bureau du Conseil a remis les archives du Conseil communal aux archives communales (Madame Delphine Freedmann). Le plus ancien document remonte à l'année 1849. A l'avenir, seuls les documents de la législature en cours et ceux de la législature précédente seront conservés par votre Bureau. Ainsi, à chaque nouvelle période quinquennale, un dépôt sera effectué auprès des archives communales.

Le mercredi 17 septembre 2014, j'ai participé à l'inauguration de la station de vélos en libre-service [PubliBike] au Croset. »

Au chapitre des élections communales du printemps 2016 :

M. le Président informe le Conseil avoir reçu par courrier de la Municipalité daté du 7 juillet 2014 une lettre émanant du Service des communes et du logement (SCL). Il transmet les principaux éléments y relatifs :

Le Conseil communal a la possibilité de modifier le nombre de Conseillers communaux et municipaux dans le respect des bases légales. Pour sa part, la Municipalité a estimé approprié de maintenir le *statu quo* tant pour les membres de l'autorité législative que pour ceux de l'autorité exécutive d'Ecublens. S'il l'estime opportun, le Conseil a tout loisir de faire usage du

droit d'initiative prévu aux articles 31 ss de la Loi sur les communes. Cas échéant, un délai impératif est fixé au 15 juin 2015 pour transmission de la décision au Canton.

Pour rappel :

- Au niveau du Conseil communal, selon les bases légales (art. 17 de la Loi sur les communes (LC) et 14 de la Loi sur les fusions des communes (LFusCom) : pour une ville de plus de 10'000 habitants, la règle est de : 70 à 100 conseillers communaux.
- Au niveau de la Municipalité, selon les bases légales (art. 148 de la Constitution du canton de Vaud (Cst-VD) et 47 LC), la règle est de : 3 – 5 – 7 ou 9 conseillers municipaux.

La lettre du SCL stipule encore : « *Tout changement intervenant d'ici au 30 juin 2015 par rapport à la situation prévalant lors des élections communales générales de 2011 devra être communiqué sans délai au Service des communes et du logement, Division affaires communales et droits politiques, à l'attention de M. Siegfried Chemouny, ainsi qu'à la Préfecture.* »

Au chapitre des votations :

Votations fédérales du 28 septembre 2014 :

**OBJET N° 1 : ACCEPTEZ-VOUS L'INITIATIVE POPULAIRE :
STOP À LA TVA DISCRIMINATOIRE POUR LA RESTAURATION ?**

Electeurs inscrits	5'329
Taux de participation	49.78%
Bulletins rentrés	2'653
Blancs	80
Nuls	0
Valables	2'573
Oui	786
Non	1787

**OBJET N° 2 : ACCEPTEZ-VOUS L'INITIATIVE POPULAIRE
POUR UNE CAISSE PUBLIQUE D'ASSURANCE-MALADIE ?**

Electeurs inscrits	5'329
Taux de participation	49.78%
Bulletins rentrés	2'653
Blancs	27
Nuls	0
Valables	2'626
Oui	1'527
Non	1'029

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour et se référant au procès-verbal du Conseil du 23 mai 2014, prie les rapporteurs des Commissions permanentes n'ayant pas remis leur rapport d'activité à la Secrétaire du Conseil de bien vouloir le faire, dans la mesure du possible, d'ici à la prochaine séance. Comme indiqué, ces documents seront mis en ligne sur accès sécurisé pour consultation.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour.

Comme l'Assemblée le constatera au point 3 de l'ordre du jour, soit *Assermentations*, depuis le dernier Conseil, trois démissions sont parvenues à notre Président. Suite à ces dernières, des postes sont à pourvoir respectivement au sein :

- de la Commission permanente de l'urbanisme,
- du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC), et
- du Conseil d'établissement

Aussi, proposition est faite à l'Assemblée d'ajouter trois points supplémentaires en suite du point 5 de l'ordre du jour, soit :

Point 6 : Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme

Point 7 : Nomination de deux membres au Conseil intercommunal ORPC

Point 8 : Nomination d'un membre auprès du Conseil d'établissement

Le point 6 : SDOL : *Groupe de concertation politique appelé à participer à l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois* devient donc le point 9 et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014**

M. le Président, avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, passe la parole à Madame Chantal Junod Napoletano :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi de vous signaler deux corrections devant être apportées à ce document, respectivement aux points 4 : Nomination d'un membre à la Commission intercommunale Sécurité publique dans l'Ouest lausannois, page 3, 6^{ème} paragraphe et 5 : Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'ERM, page 4, 5^{ème} paragraphe :

« Plus d'un cinquième des membres [et non pas plus de 5 personnes] soutenant cette proposition, demande est faite à nos huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote. »

Je remercie le Conseiller m'ayant aimablement signalé ces deux erreurs et vous prie de bien vouloir m'en excuser. »

M. Jorge Ibarrola demande qu'une petite correction soit apportée au procès-verbal. Il était effectivement absent à cette séance du 26 juin dernier, mais s'était annoncé. Il avait en fait demandé à, principalement, être excusé et, subsidiairement, annoncé qu'il arriverait avec beaucoup de retard. Malheureusement, il n'a finalement pu participer.

M. le Président poursuit la discussion ; elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **le procès-verbal**, incluant les trois corrections ci-dessus mentionnées, **est accepté à l'unanimité.**

POINT 3 **Assermentations**

M. le Président rappelle que, conformément au Conseil du 26 juin 2014, nous devons procéder à l'assermentation de **M. Philippe Casse** (Les Verts) en remplacement de M. Michele Perlini.

En outre, depuis le dernier Conseil, comme indiqué sous point 1, trois lettres de démission lui sont parvenues, respectivement de :

- M. Boubker Chebbaa, en date du 29 août 2014 (annexe I)
- M. Michel Miéville, en date du 7 septembre écoulé (annexe II) et
- M. Stéphane Schlatter, en date du 12 septembre dernier (annexe III)

M. Michel Miéville est remplacé par **M. Nicolas Dubresson** (UDC), M. Stéphane Schlatter par **Mme Rolande Bader-Berseth** (Forum).

M. le Président explique ensuite brièvement la procédure relative aux trois assermentations ci-dessus évoquées :

« Je vais appeler les futurs Conseillers à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors chaque futur Conseiller qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ».

J'appelle donc Mme Rolande Bader-Berseth ainsi que MM. Philippe Casse et Nicolas Dubresson à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, les trois nouveaux Conseillers rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 66 membres.

POINT 4 Nomination d'un membre au Bureau du Conseil

M. le Président informe le Conseil de la démission de M. Charles Koller (scrutateur) représentant Les Verts au sein du Bureau du Conseil. Il donne lecture de sa lettre datée du 27 août dernier (annexe IV).

M. Nicolas Morel, au nom du Groupe Les Verts, propose la candidature de M. Alain Maillard.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Alain Maillard** par acclamation, puis invite celui-ci à prendre place à la table réservée aux scrutateurs.

POINT 5 Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

M. le Président informe le Conseil de la démission de Mme Christiane Roy Blanchoud. Il donne lecture de sa lettre datée du 4 juillet écoulé (annexe V).

M. Alain Blanchoud, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de M. Cédric Weissert.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Cédric Weissert** par acclamation

POINT 6 Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme

M. le Président rappelle que, suite à la démission de M. Michel Miéville, un poste au sein de ladite commission est à pourvoir.

M. Cédric Weissert, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de M. Alain Blanchoud.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il nous invite à élire **M. Alain Blanchoud** par acclamation.

POINT 7 Nomination de deux membres au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)

M. le Président rappelle que, suite aux démissions de MM. Michel Miéville et Boubker Chebbaa, deux postes sont à repourvoir auprès de la Commission permanente de l'ORPC.

M. Alain Blanchoud, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de M. Nicolas Dubresson.

Aucune autre proposition n'étant reçue, **M. le Président** réitère sa demande. **M. Nicolas Morel**, formulant ses excuses, déclare n'avoir pas réalisé qu'il y avait un remplacement à assurer au sein de son parti. Après un court temps de battement, il propose, au nom du Groupe Les Verts, la candidature de M. Philippe Casse.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il nous invite à élire **MM. Nicolas Dubresson** et **Philippe Casse** par acclamation.

POINT 8 Nomination d'un membre au Conseil d'établissement

Tout comme pour le point ci-dessus, un poste est à repourvoir auprès du Conseil d'établissement suite à la démission de M. Boubker Chebbaa.

M. Nicolas Morel, au nom du Groupe Les Verts, propose la candidature de M. Charles Koller.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il nous invite à élire **M. Charles Koller** par acclamation.

POINT 9 SDOL : Groupe de concertation politique appelé à participer à l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois – Nomination de cinq délégués de la Commission d'urbanisme et de leurs cinq suppléants

M. le Président communique les principaux éléments relatifs à ce point (désigné ci-après en tant que « *Groupe de concertation PDi Ouest lausannois – SDOL* »).

Une lettre émanant du Bureau du Schéma directeur de l'Ouest lausannois lui est parvenue du Greffe par courriel du 17 juillet 2014. Son contenu l'informait de la création d'un Groupe de concertation politique appelé à participer à l'élaboration du Plan directeur intercommunal (PDi).

Il donne ensuite une brève lecture de sa réponse dûment motivée au Greffe par courriel du 10 août 2014, puis précise que le Bureau du Conseil, dans sa séance du 27 août dernier, a estimé qu'il serait judicieux de nommer les membres de la Commission d'urbanisme (elle-même formée de cinq membres représentant les cinq partis politiques écuublans) en tant que délégués.

Les Présidents de nos cinq groupes politiques ont reçu toute information utile en regard à la création de ce Groupe de concertation dont la première rencontre a été fixée au samedi 4 octobre 2014. Pour y participer, le Conseil est aujourd'hui appelé à nommer cinq délégués de même que cinq suppléants.

M. le Président demande s'il y a des questions à ce stade. Tel n'étant pas le cas, il propose à l'Assemblée de procéder comme suit :

L'Assemblée se prononcera en votant à main levée sur la nomination de nos cinq délégués à la Commission d'urbanisme, soit Messieurs :

- **Germain Schaffner** (PSIG)
- **Nicolas Morel** (Les Verts)
- **Michele Mossi** (Forum)
- **Laurent Renaud** (PLR/ID)
- **Alain Blanchoud** (UDC)

M. le Président passera ensuite la parole à chacun des Présidents de Groupe qui désignera le suppléant le représentant.

Aucun Conseiller ne s'opposant à cette procédure, l'Assemblée est appelée à voter.

NOMINATION DES CINQ DÉLÉGUÉS :

Au vote, c'est à l'**unanimité** que le Conseil nomme les **cinq membres de la Commission d'urbanisme** ci-avant désignés en qualité de délégués au *Groupe de concertation PDi Ouest lausannois (SDOL)*.

NOMINATION DES CINQ SUPPLÉANTS :

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG, propose comme suppléant **M. Daniel Sage**.
M. Nicolas Morel, au nom du Groupe Les Verts, propose **M. Philippe Casse**.
M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Forum, propose **M. François Chapuis**.
Mme Christine Meyer-Favey, au nom du Groupe PLR/ID, propose **M. Samuel Karlen**.
M. Alain Blanchoud, au nom du Groupe UDC, propose **M. Cédric Weissert**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à procéder au vote à main levée.

C'est à l'**unanimité** que les **cinq conseillers** ci-avant nommés sont désignés en qualité de **suppléants** auprès du *Groupe de concertation PDi Ouest lausannois (SDOL)*.

Demande est faite aux scrutateurs de distribuer le programme de la journée du samedi 4 octobre 2014 aux 10 Conseillers concernés.

POINT 10 Préavis no. 2014/10 – Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde

M. le Président passe la parole à M. Daniel Sage pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Charles Koller pour celle du rapport de la Commission des Finances.

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola relève d'emblée qu'il s'agit effectivement de réhabiliter ce collecteur, tous les éléments techniques ont été évoqués à cet égard. Ceci lui paraît évident. Ce qu'il souhaite souligner : selon le montant qui doit être avalisé par le Conseil (CHF 454'526.00), procéder à une invitation auprès de trois entreprises pour soumission et se contenter d'une seule offre pour adjudger les travaux – considérant que cela reste correct – lui apparaît quelque peu « *court* ».

M. Pierre Zwahlen précise intervenir ci-après au nom de la Commission des finances demandant – tel que relevé dans son rapport – que l'on renonce à trop « *tronçonner* » les travaux de réhabilitation relatifs aux canalisations Mèbre-Sorge. Les besoins sont clairs. Ils ont été présentés dans le détail aux commissaires. Ces canalisations sont dans un état critique (entre autres, après 50 ans d'existence, racines bouchonnant en certains endroits). Dans ces conditions, il paraîtrait beaucoup plus sain, vu la hauteur des besoins, d'adopter un crédit cadre sur plusieurs années, pour la durée d'une législature, par exemple. Il est vrai que l'ensemble de ces travaux de réhabilitation s'étendront sur 20 ans. Cependant, disposer d'un crédit cadre

permettrait d'éviter aux communes concernées de se prononcer 2 à 3 fois au cours d'une période de 5 ans.

Ce vœu, porté devant les délégués des autres communes concernées réunis le mardi 30 septembre écoulé, a été examiné. Lors de cette rencontre (cf. point 6, pages 5 et 6 du procès-verbal du 26 juin 2014), le projet de Convention Mèbre-Sorge énonçant une nouvelle règle de répartition ne défavorisant pas Ecublens – les délégués de notre commune en sont persuadés – a été présenté. Cette clé tient compte, d'une part, de la consommation d'eau des communes et, d'autre part, de la longueur des tronçons de canalisations utilisés par chaque commune. Ce système, réexaminé d'année en année, est apparu comme étant rationnel.

Il tient à saluer le fait qu'il s'agissait là d'un processus informel, puisqu'il n'est pas encore temps d'adopter ce projet de convention. Il a été soumis aux délégués communaux dans le but de leur permettre de formuler toute proposition. Ce n'est que dans le courant de l'année prochaine, par une procédure ordinaire, que les différents Conseils seront appelés à adopter en principe « *tout le paquet, à prendre ou à laisser* ».

Considérant que ce système de répartition serait appelé à être réexaminé annuellement, proposition a été faite par Ecublens d'examiner la possibilité de « *lisser* » les consommations d'eau sur trois ou cinq ans lorsqu'il s'agit de travaux d'investissement d'importance de manière à ce qu'une forte consommation due à un accident ou à de quelconques difficultés ne pèjore pas la situation d'une seule commune, ce qui pourrait être le cas dans un système exclusivement annuel. Il conclut en déclarant que la présente information méritait un partage à ce stade. Un rapport a été rédigé par nos délégués en suite de cette rencontre.

Mme Danièle Petoud, Municipale, remercie M. Zwahlen pour son intervention visant à rappeler le vœu émis par la Commission des finances, soit de disposer d'un crédit cadre. La Municipalité va soumettre officiellement cette proposition directement à la Commission Mèbre-Sorge devant tenir séance en novembre prochain, précisant toutefois qu'il ne sera pas aisé d'obtenir une décision. Elle prend également note de l'intervention de M. Aitor Ibarrola. Une réponse globale à ces deux interventions parviendra au Conseil par le biais des communications municipales en février 2015.

La parole n'étant plus demandée, elle est close. **M. le Président** relit les conclusions du préavis n° 2014/10.

Au vote, **le préavis n° 2014/10 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 de la Blancherie/Concorde ;
- 2) d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 395'000.00 (trois cent nonante cinq mille francs), selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 11 ;

- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de Fr. 59'526.00 (cinquante-neuf mille cinq cent vingt-six francs), selon les modalités décrites sous chiffres 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.061 « Mèbre-Sorge, sect. 4 / Blancherie-Concorde » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte 9280.01.

POINT 11 Préavis n° 2014/11 – Adoption du plan de quartier « Croset-Parc »

M. le Président passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture des deux rapports de la Commission ad hoc (adoption du plan de quartier et règlement).

Après remerciements pour cette lecture, il ouvre la discussion.

M. Nicolas Morel indique ne pas vouloir revenir sur les éléments du rapport de la Commission ad hoc, notamment le fait que l'article 6 sur les énergies renouvelables n'inclut que l'exigence de respecter la législation actuelle, ce qui va de soi.

Il souhaite intervenir sur un point non évoqué dans ledit rapport. Se référant ici à la dernière phrase en page 3 du Préavis n° 2014/11, point 2.4 – *Urbanisation* : « Une perméabilité créée au niveau du rez-de-chaussée assure une continuité visuelle et pédestre entre les deux quartiers. » Selon le plan, un passage d'environ 4 mètres au minimum est assuré au travers d'un bâtiment (niveau du rez-de-chaussée) qui est relativement long, le front vers le chemin du Croset étant d'environ d'une centaine de mètres. Cela justifie pleinement d'avoir un percement dans ce bâtiment afin de permettre un passage pour les piétons et autres acteurs de la mobilité douce.

Cette largeur serait raisonnable s'il s'agissait simplement de prévoir un chemin piétonnier. Par contre, le préavis annonce un plus consistant à dire que l'on cherche à créer un contact visuel entre le chemin du Croset et l'intérieur de la parcelle. Très bonne idée d'ailleurs, qu'il ne saurait que soutenir. Par contre, prévoir un « tunnel » de 4 mètres de largeur ne va pas suffire pour assurer un contact visuel. Une dizaine de mètres, voire plus si possible, serait nécessaire si l'on veut réellement créer ce contact visuel.

Dans la même veine, il souhaite évoquer les passages souterrains que l'on trouve en ville : à l'abord d'un boyau de 3 à 4 mètres, tout un chacun hésite à s'y engager la nuit en raison d'un sentiment d'insécurité. Avec un passage relativement étroit, tel que prévu dans ce préavis, on sera confronté à ce problème. Un passage plus large serait nécessaire pour remplir son rôle de manière satisfaisante.

M. Philippe Casse regrette de ne pas voir la mention de *quartier durable*. Comme l'on se trouve à un stade qui n'est pas trop avancé, ne serait-ce pas le moment d'en profiter afin de démarquer le Plan de quartier « Croset-Parc » en le renforçant pour atteindre une valeur exemplaire. Il pose les trois questions suivantes :

- 1) La possibilité d'un écoquartier à l'instar de Lausanne (projet de création d'un écoquartier dans les Plaines du Loup) a-t-elle été envisagée ?
- 2) A-t-on pris connaissance des programmes d'encouragement de la Confédération et du canton visant à soutenir la création de quartiers durables ?

- 3) Existe-t-il d'autres projets d'aménagement dans la Commune comme le quartier de la Brûlée ?

Comment procéder pour que ces options soient envisagées ?

M. Pierre Zwahlen partage les remarques qui ont été formulées tant par le rapport de la Commission ad hoc que par MM. Nicolas Morel et Philippe Casse. Il souhaite apporter un complément : Il est vrai que la Municipalité a visiblement dû négocier durement avec le propriétaire, elle ne le cache pas dans le préavis. Il faut toutefois savoir qu'aujourd'hui, les communes ont des moyens et des leviers pour créer une véritable mixité sociale dans un quartier comme celui discuté ce soir. Personnellement, il trouve qu'en termes d'urbanisme, ce plan de quartier comporte de bons éléments. Ce qui manque cruellement, c'est l'impératif qui correspond aux besoins d'Ecublens pour du logement à *loyers modérés* ou plus généralement, pour la classe moyenne, ce que l'on appelle aujourd'hui des *loyers abordables*. Pour cela, il est possible dans une commune d'offrir un bonus – ce sont des éléments discutés à l'échelon cantonal – un bonus sur le coefficient d'utilisation du sol – + 10% ou + 15% - afin d'encourager, y compris les privés, à prévoir des logements destinés à des catégories moins favorisées de la population. Il estime que dans une ville comme Ecublens, ce sont des instruments que l'on devrait utiliser.

Il conclut en déclarant, avec encouragement mais aussi avec fermeté, qu'à son avis, si l'on peut accepter ce soir ce plan de quartier, le Conseil sera particulièrement vigilant lors de l'examen de prochains plans de quartier quant à l'utilisation des moyens ci-avant énoncés visant à favoriser la création de logements à *loyers modérés* ou à *loyers abordables*.

M. Didier Lannaz, Municipal soulignant que M. Zwahlen a raison, précise que la Municipalité aurait effectivement pu prévoir des logements sociaux en construisant sur la parcelle acquise par la commune, ou procéder par voie d'un DDP (droit de superficie) en imposant des loyers modérés ou subventionnés. On aurait pu reporter les droits à bâtir pour des logements, mais avec un indice d'utilisation du sol susceptible d'atteindre les hautes densités, ce que la Municipalité tenait à éviter. La priorité première pour ce plan de quartier restait cependant le scolaire. Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de classes qui occuperont ainsi ce terrain acquis par la Commune à un coût compétitif, pratiquement nul.

Pour les prochains plans de quartier, la Municipalité va tenir compte de ces besoins ; à cet égard, M. Lannaz mentionne le règlement relatif à la taxe communautaire sur les équipements complémentaires qui sera sous peu soumis au Conseil et prévoit la possibilité d'octroi de bonus.

Pour conclure, il faut considérer que les propriétaires sont maîtres de leur terrain. Lors des négociations, il est difficile d'imposer, sauf si l'on est en mesure d'accorder des bonus.

Le Canton met d'ailleurs en évidence que le meilleur moyen de construire des logements à loyers abordables ou modérés est l'acquisition de terrains.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite obtenir une information avant de se prononcer. Ce préavis prévoit une salle de gymnastique double alors que l'on manque de salles. La construction d'une salle triple est d'ailleurs à son souvenir prévue. Qu'en est-il du présent projet : est-il complémentaire ou se substitue-t-il à la salle triple ? Quels sont les besoins réels de notre commune en ce qui concerne ces salles de sport ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, met en évidence les besoins actuels : de nombreuses familles s'installant à Ecublens, nous devons donc accueillir de nouveaux élèves. La priorité reste de pouvoir répondre aux besoins de la population en assurant la scolarisation des enfants. Le projet du nouveau collège au Croset – qui fera l'objet d'un préavis pour une demande de crédit d'étude en début d'année prochaine – prévoit une vingtaine de classes. Les normes en la matière sont une salle de gym pour une dizaine de classes. Prévoir deux salles

est par conséquent une obligation. Celles-ci pourront répondre en fin de journée aux besoins de sociétés locales sportives, sans combler la nécessité actuelle d'une salle triple. Les priorités financières imposent de se concentrer sur la construction d'un nouveau collège, pratiquement dans l'urgence, afin de pouvoir accueillir des élèves à la rentrée scolaire dès septembre 2019.

Le projet d'une salle triple reste toujours d'actualité pour la Municipalité, mais n'est plus prioritaire.

M. Michele Mossi se réfère ci-après à la réponse de Madame Petoud. Toutefois, en premier lieu, en sa qualité de Président de la Commission ad hoc, il déclare avoir été très mal à l'aise par rapport au Règlement du Plan de quartier et aux éventuels commentaires ou amendements qui auraient pu y être apportés. Il ne s'agit pas d'un Règlement communal, mais un règlement entre deux acteurs : d'un côté, la Municipalité, de l'autre côté, le promoteur immobilier. Pour la Commission ad hoc, il n'était pas envisageable d'apporter des amendements sans que ceux-ci soient discutés de concert avec le partenaire immobilier, raison pour laquelle la Commission a préféré formuler des recommandations sous forme de vœux et non pas, purement et simplement, des amendements. Si des changements y avaient été apportés, quelle portée effective auraient-ils eus ? Ces derniers auraient dû être rediscutés avec le second intervenant. Par ces vœux, il est demandé à la Municipalité de renégocier les éléments relevés dans le rapport.

Concernant la salle de sport triple, il souligne que ce projet est inclus dans le Programme de législature 2011-2016. Ayant soulevé cette question en séance de Commission, il lui a été répondu que la direction de l'école estimait que ceci n'était pas une priorité. Il en a été particulièrement agacé. Ce n'est pas la direction des écoles qui décide de la priorité des investissements de la commune, mais la Municipalité avec son Conseil communal.

En outre, lors de la remise de certificat à son fils, il déclare avoir été déçu de devoir lui dire que seules deux personnes pouvaient y assister, car la capacité de la salle est trop petite. Il n'y a pas suffisamment d'espace pour y accueillir les familles. C'est une réalité : au sein de la commune d'Ecublens, nous avons un superbe Palais de congrès que l'on ne peut pas utiliser, toutefois aucune salle pouvant accueillir quelque 500 personnes. Il estime que la planification et la mise sur pied de la réalisation d'une salle triple doit être une priorité pour notre Municipalité. Il reviendra certainement par le biais d'une motion sur ce sujet, avec d'autres Conseillers soutenant cet avis.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souhaite appuyer l'intervention de sa collègue. Il est vrai que la priorité de la direction des écoles est de communiquer ses besoins à terme. Ce n'est pas elle qui dicte à la Municipalité ce qu'elle doit faire. Comme déjà mentionné, un nombre de classes donné requiert l'implantation d'une salle de gym. Un autre élément important à signaler : la Municipalité – qui reviendra ultérieurement avec un préavis d'étude préliminaire – ne retient pas le Collège du Croset pour l'installation d'une salle triple. Il est d'ailleurs impossible d'y construire un tel ouvrage pour des raisons de surface. Si cet emplacement devait être désigné, il le serait dans le complexe du Pontet.

M. Jean-Paul Dudt indique avoir attentivement écouté le rapport de la Commission ad hoc. Une phrase l'a quelque peu étonné (3^{ème} paragraphe de la page 2) : « [...] comme la pérennité des cheminements, le suivi du plan d'arborisation [...], Monsieur Besson a affirmé que son service n'avait pas la responsabilité de faire la police pour contrôler le bon suivi des décisions de la Municipalité. »

Comme il comprend cette mention, la Municipalité et le Conseil communal peuvent prendre des décisions, mais M. Besson et son service refusent de les faire respecter. Soit M. le rapporteur s'est mal exprimé, soit M. Besson se permet des réflexions quelque peu surprenantes.

M. Didier Lannaz, Municipal répond avoir été lui-même surpris par cette phrase.

En fait, lors des échanges, M. Michele Mossi a suggéré qu'une fois l'aménagement terminé, une charte d'entretien soit rédigée. M. Besson se référait donc à cette suggestion. Cela n'est pas envisageable. Tout au plus, l'alignement à l'allée urbaine pourrait entrer dans le concept d'arborisation afin de le protéger (par exemple, la possibilité de remplacer un arbre, même s'il n'a pas atteint un diamètre de 30 cm), mais il sera impossible d'intervenir à l'intérieur même du concept dans le futur. Ceci reste du ressort du propriétaire. Et l'on peut également espérer que les habitants auront envie de vivre dans un havre de paix en respectant la végétation.

La parole n'est plus demandée. Elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 2014/11.

Au vote, **le préavis n° 2014/11 est accepté** à une large majorité, avec 4 avis contraires et 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/11
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'adopter le plan de quartier « Croset-Parc » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2014 ;
- 2) d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles n° 324 et 325 ;
- 3) de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Croset-Parc ».

POINT 12 Divers

M. Charles Koller souhaite déposer un vœu dont il donne lecture : *Projet Cités d'eau : Pro Natura recherche des communes pour les amphibiens* (annexe VI).

M. Michele Mossi revient sur son intervention sous point 11 ci-avant et à la réponse de M. le Syndic. Il n'est pas certain que l'objectif de dite intervention ait été bien compris : Il ne s'agissait pas pour lui d'installer une salle tripe à l'emplacement du Croset. Il se référait au Programme de législature de la Municipalité, consultable sur le site internet www.ecublens.ch, qui stipule dans sa rubrique *Bâtiments : Définir et réaliser la construction d'une salle triple/multifonctionnelle*. Son vœu est qu'à défaut de concrétiser cette construction, la Municipalité lance au moins un avant-projet, en définissant son contenu et son emplacement.

M. Pierre Kaelin, Syndic, saisit l'opportunité de cette précision pour indiquer que la Municipalité a établi ce printemps un bilan intermédiaire de son programme de législature 2011-2016. Ce bilan sera disponible dès la semaine à venir sur le site internet de la Commune.

M. Alessandro Stio désire soumettre un postulat ayant pour thème *Développer l'implication des jeunes dans la politique communale* (annexe VII) et en donne lecture.

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat en vue de sa prise en considération. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée est appelée à voter en levant la main sur le renvoi de ce postulat à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération.

M. Aitor Ibarrola ressent une certaine confusion. Il a compris la teneur de ce projet, son but n'est pas de retarder son traitement. Il lui semble cependant qu'une procédure relative au traitement des postulats, interpellations et vœux a été définie. Nous ne sommes pas dans le cadre retenu. Aussi, il propose de prendre acte de la volonté de déposer ledit postulat qui sera discuté par le Bureau du Conseil pour être mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

M. Jean-Paul Dudt a le souvenir de certains Conseillers qui ont été quelque peu contrariés lors du dépôt de postulats ou de motions. Ce postulat a été annoncé en fin de soirée. Selon lui également, il doit être discuté lors d'un prochain Conseil. Il aurait pu être développé en cours de séance à la seule condition qu'une modification ait été préalablement apportée à l'ordre de jour.

M. le Président confirme effectivement ce qui précède. Il sera donc procédé comme décrit ci-avant : ce postulat sera inclut lors des prochains échanges du Bureau et inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 31 octobre 2014.

Mme Sylvie Pittet Blanchette remercie la Municipalité pour la réponse faite à son interpellation concernant la *Commission d'intégration et d'échange Suisses-étrangers* regrettant de ne l'avoir reçue qu'aujourd'hui. Elle aurait désiré en disposer plus tôt afin de pouvoir en discuter avec son groupe avant la séance.

M. le Président lui précise que cette réponse est inscrite à l'ordre du jour du Conseil du vendredi 31 octobre prochain.

POINT 13 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Au point 7 – Réponse au vœu de M. Pierre Zwahlen : Ecublens solidaire :

M. Pierre Zwahlen souhaite remercier chaleureusement la Municipalité pour l'inscription au Budget 2015 d'une contribution doublant le montant octroyé pour la solidarité internationale et la coopération au développement. Il souhaite également féliciter Madame la Municipale Anne-Claude Studer qui était présente sur l'estrade réservée aux communes à Morges à l'occasion des 25 ans de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et a pu réaliser à quel point la coopération en faveur des populations défavorisées du Sud est aujourd'hui devenue une tendance très forte dans les villes et les communes de notre canton. Cette tendance se renforce et Ecublens en fait la démonstration.

M. Christian Maeder, Municipal, rappelle à l'Assemblée l'inauguration de notre nouvelle déchetterie et se réjouit, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du service des travaux de même que la Municipalité, de pouvoir l'y accueillir. S'agissant d'une journée festive, il précise l'impossibilité de la prise en charge des déchets !

Avant de clore la séance, M. le Président rappelle les deux événements suivants :

- le samedi 4 octobre 2014, dès 14h30 : revue du corps des sapeurs-pompiers SDIS Chamberonne à la place François Silvant ;
- le samedi 25 octobre 2014, de 11h00 à 17h00 : le Billard Ouest Lausannois (Bâtiment Pluton, collège du Pontet) organise une journée portes ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation. Il est 21h55.

Ecublens, le 7 octobre 2014

Le Président

La Secrétaire

Jean-Claude Merminod

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission de M. Boubker Chebbaa
- II Lettre de démission de M. Michel Miéville
- III Lettre de démission de M. Stéphane Schlatter
- IV Lettre de démission de M. Charles Koller (Bureau du Conseil)
- V Lettre de démission de Mme Christiane Roy Blanchoud (Commission de naturalisation)
- VI Vœu de M. Charles Koller : *Projet Cités d'eau : Pro Natura recherche des communes pour les Amphibiens*
- VII Postulat de M. Alessandro Stio : *Développer l'implication des jeunes dans la politique communale*